



ADDICTION | VALAIS SUCHT | WALLIS

Communiqué de presse

La LVT, institution phare de la lutte contre les toxicomanies en Valais, dissoute ! Naissance de la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis

Dissolution et transfert des activités

Lors d'une AG extraordinaire tenue le 13 décembre dernier, les membres de la LVT ont accepté la dissolution de l'association créée en 1954.

Bien que très connue, tant en Valais qu'en Suisse, La Ligue valaisanne contre les toxicomanies, plus connue sous son abréviation LVT a décidé de repenser son organisation en simplifiant, notamment, sa forme juridique. Née de l'action de pionniers de la lutte contre l'alcoolisme, elle s'est ouverte, dès 1972, aux autres toxicomanies (drogues illégales principalement). Depuis 2009, son spectre d'activité s'est encore élargi avec la prise en compte des problèmes d'addictions sans substance, parmi lesquelles, le jeu d'argent excessif et la cyberaddiction.

Changement dans la continuité

Pour sa part, la Fondation valaisanne en faveur de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie (FVAT) a été constituée le 14 novembre 1975, par les responsables de la LVT, suite à une donation. Elle est propriétaire des bâtiments et terrains de la Villa Flora à Muraz sur Sierre et du Foyer des Rives du Rhône, à Sion. Ces deux centres ont bénéficié, grâce à l'article 73 LAI, de subventions importantes de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) jusqu'au retrait définitif de ce dernier, en 2003.

Depuis sa création, les statuts de la FVAT ont été modifiés à cinq reprises. En 1979 déjà, elle a décidé d'étendre son but à d'autres toxicomanies.

En 1997, la FVAT a manifesté sa volonté de regrouper au sein d'un seul organisme les tâches dévolues jusque-là au Conseil de Fondation. Elle les a confiées à la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT), association au sens des articles 60ss CC.

Dès 1997, la FVAT a confié, par convention, à la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT), association au sens des articles 60ss CC, la gestion administrative et comptable de ses biens et de ses activités. Depuis cette date, les membres du Comité LVT constituent également le Conseil FVAT. A titre d'illustration, le paiement des salaires de l'ensemble du

personnel, la comptabilité ainsi que la gestion des statistiques et l'évaluation des activités sont assumées par le centre de prestations de la LVT.

Fondation « Addiction Valais »

La FVAT a travaillé jusqu'à aujourd'hui comme entité distincte de la LVT, bien qu'issue de cette dernière. Désormais, une simplification du statut juridique de ces entités s'imposait. Toutes deux seront regroupées, dès le 01.01.2012, sous le chapeau d'une Fondation, la Fondation « Addiction Valais/SuchtWallis». Il s'agit de la nouvelle appellation de la FVAT. Cette dernière ne modifie pas ses buts initiaux, mais les élargit en englobant les buts et activités de la LVT.

Sa nouvelle identité est conforme à ses activités portant sur l'ensemble des thématiques liées aux addictions. Cette orientation permettra, entre autres, de travailler dans une recherche permanente de complémentarité et d'efficience avec d'autres institutions cantonales et nationales dont « Addiction Info Suisse ».

Cette simplification aura des conséquences positives sur l'ensemble des activités des institutions et secteurs concernés, à savoir : les Foyers VIA Gampel, Villa Flora, Rives du Rhône et F.X. Bagnoud ainsi que les Centres d'Aide et de Prévention. Par ailleurs, la priorité sera, plus que jamais, consacrée aux personnes directement concernées et à leurs proches ainsi qu'aux nombreux partenaires du réseau médico-psycho-social. Les engagements préventifs seront poursuivis et renforcés.

Fernand Nanchen
Président

Jean-Daniel Barman
Directeur général

Plus d'infos et les activités : www.addiction-valais.ch

A votre disposition : J-D Barman, directeur général 027 329 89 00 ou 079 310 99 07
F. Nanchen, Président 079 406 80 08

Sion, 15.12.2011
Addiction Valais